

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

**MISE EN OEUVRE D'ACTIONS 2017
DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE GERPLAN**

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département est sollicité pour la mise en œuvre de 7 opérations représentant un montant global de subventions de 19 628 €, dont 6 905 € en fonctionnement et 12 723 € en investissement.

Ces projets concernent :

- le soutien à la création d'un marché paysan à ORBEY (781 €) ;
- une étude sur le foncier mobilisable en agriculture sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (1 596 €) ;
- la réalisation d'un sentier pédagogique environnemental et patrimonial au Taennchel (4 953 €) ;
- la réalisation d'un guide de recettes pour promouvoir les producteurs agricoles locaux et sensibiliser les habitants du Val d'Argent à consommer local (1 888 €) ;
- la restauration d'un muret en pierres sèches à BUHL (3 680 €) ;
- des actions de promotion des AMAP dans le sud du département (5 017 €) ;
- La plantation d'arbres d'espèces locales et la mise en place d'une signalétique spécifique dans les parcs des collines et du chant des oiseaux à SAUSHEIM (1 713 €).

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de 7 opérations inscrites dans les programmes 2017 des Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg, du Val d'Argent, de la Région de Guebwiller et de Mulhouse Alsace Agglomération.

Les programmes GERPLAN auxquels se rattachent ces opérations ont été présentés et validés en Commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des 27 janvier et 24 mars 2017.

GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg :

- la commune d'ORBEY souhaite créer un marché paysan en lien avec des producteurs locaux. Elle sollicite à ce titre une subvention départementale d'un montant de 781 € ;
- la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, quant à elle, lance une étude sur le foncier mobilisable en agriculture sur son territoire et sollicite pour la mener une aide départementale d'un montant de 1 596 €.

GERPLAN de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Dans le cadre de son GERPLAN, la Communauté de Communes souhaite réaliser :

- un sentier pédagogique au Taennchel, en mettant en valeur la biodiversité et les paysages, ainsi que les contes et légendes associés au massif. Elle sollicite ainsi une aide départementale d'un montant de 4 953 € ;
- un livre de recettes pour valoriser les producteurs agricoles locaux et leurs produits, sensibiliser les habitants au « manger sain » et encourager à l'achat local. A ce titre, elle sollicite une subvention départementale de 1 888 €.

GERPLAN de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, la commune de BUHL souhaite restaurer un muret en pierres sèches dans la rue du réservoir. Elle sollicite à ce titre une subvention départementale d'un montant de 3 680 €.

GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération

Dans le cadre du GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération, le Département est sollicité :

- par Rhénamap pour mener une campagne de communication et de promotion de son réseau auprès des habitants du sud du département, dont l'objectif est d'améliorer la lisibilité de ses lieux de distribution et de toucher un public plus large. Rhénamap sollicite ainsi une aide départementale d'un montant de 5 017 € ;
- par la commune de SAUSHEIM pour la plantation d'arbres d'espèces locales au parc des oiseaux et la mise en place d'une signalétique spécifique. A ce titre, elle sollicite une subvention départementale de 1 713 €.

Au regard des éléments précédents, il est proposé à la Commission permanente, dans le cadre de la démarche GERPLAN, d'accorder une subvention aux porteurs des 7 actions présentées dans les tableaux annexés au présent rapport pour un montant total de 19 628 €, dont 6 905 € en fonctionnement et 12 723 € en investissement et dans lequel sont précisées, opération par opération, les imputations budgétaires.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT